

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par

Mme Michèle Delaunay, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 45

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 16, supprimer les mots :

« après avis des organisations nationales les plus représentatives des établissements de soins de suite et de réadaptation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée en première lecture.